

Il convient de noter que ces résultats ont été obtenus en l'absence de toute législation par la seule bonne volonté de tous.

Les frais généraux ont été pour ainsi dire nuls, grâce au dévouement de M. Desjardins, qui a poussé le désintéressement jusqu'à donner à la Banque naissante l'hospitalité dans sa demeure. A la suite des brillants résultats de la Banque populaire de Lévis, quatre sociétés similaires ont été fondées, et le mouvement de diffusion s'accroîtra dès que le Parlement aura voté la loi coopérative qui sera due en grande partie à l'initiative de notre ami, M. Desjardins.

En attendant, pour mieux orienter et coordonner le mouvement naissant, M. Desjardins vient de fonder à Québec une association d'étude et de propagande, dans le genre du Centre fédératif, sous la désignation d'*Action populaire économique*.

Le but de l'association nouvelle est de favoriser le développement de toutes les œuvres économiques populaires : caisses d'épargne locales, assurances locales, crédit populaire, sociétés coopératives de tout genre ; d'obtenir des chambres la législation qui leur permette de vivre et de les propager par la parole et par la plume.

L'œuvre des banques populaires est celle qui appellera d'abord et surtout l'effort de l'association.

Le premier objectif de l'*Action populaire économique* est l'obtention d'une loi fédérale qui donne aux banques populaires la personnalité civile. A l'heure actuelle, les présidents de chaque banque portent seuls la responsabilité de toutes les opérations financières ; on comprend que c'est une situation intolérable et de nature à paralyser le progrès du mouvement. Certains hommes, très dévoués, ont pu prendre ce risque, parce qu'il s'agissait de démontrer la valeur et le côté pratique des caisses ; mais pareille situation ne peut raisonnablement durer, ni surtout se développer.

Le bureau de l'*Action populaire* est ainsi constitué : président d'honneur, Mgr Bégin, archevêque de Québec ; vice-présidents d'honneur, M. E.-J. Flynn, ancien ministre, et M. Adélard Turgeon, ministre de l'Agriculture ; président actif, M. Nemèse Garneau, membre du Conseil législatif ; vice-président, M. le chevalier J.-E. Martineau ; directeur-général, M. Alphonse